

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2008

Le cinq février deux mille huit à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de son Maire Jean-Claude CARLE.

Présents : V. Perron, A Fourny, JJ Fournier, B.Vallérian, JP Fournier, E Chabrand, E Gauthier, JY Richard, Y Fouque

Secrétaire de séance : Emile CHABRAND

A propos du compte rendu du 7 décembre 2007 :
remarque de JJ Fournier qui n'est pas d'accord sur « il me semble », « il a affirmé que la hauteur était de 10 mètres ».
remarque de B Vallérian : vérifier dans la loi Montagne sur les chalets d'alpage si l'interdiction porte sur le fait d'y dormir ou est totale en période hivernale. Demande que l'on précise que les navettes à la Clapière ne sont assurées que pendant les vacances scolaires.

I - Vote des Comptes Administratifs

Commune

Fonctionnement

Dépenses 798 878,46	Recettes 771 343,80
---------------------	---------------------

Déficit 27 534,66

Investissement

Dépenses 408 556,86	Recettes 364 812,04
RàR 431 448,94	002 277 485,64
	RàR 126 333,41

840 005,80

768 631,09

Déficit 71 374,71

Vote : 10 pour

EAU - M49

Fonctionnement

Dépenses 36 731,78	Recettes 59744,39
--------------------	-------------------

Excédent 23 012,61

Investissement

Dépenses 46 896,49
RàR 569 791,52

Recettes 91 863,75

001 254 839,11
RàR 194 347

616 688,01

541 049,86

Déficit 75 638,15

Vote : 10 pour

Camping

Fonctionnement
Dépenses 14 068,96

Recettes 31 875,25

Excédent 17 806,29

Investissement

Dépenses 7 279,48
RàR 99 704,60

Recettes - 1068 - 16 781,62

001 83 802,46

106 984,08

100 584,08

Déficit 6 400 résultat compensé par le résultat de fonctionnement

Vote : 10 pour

VVF

Fonctionnement
Dépenses 7 340,11

Recettes 25 493,65

Excédent 18 153,54 résultat expliqué par le paiement reporté de la taxe foncière (pas assez de provision)

Investissement

Dépenses 46 668,67
RàR 4 933,47

Recettes 54 532,43

51 602,14

54 532,43

Excédent 2 930,29

Vote 10 pour

II - Baux alpages

Cette année les baux d'alpage sont à renouveler avec Mrs Féraud et Schlecht et Mr Coton.

Lecture fait du bail de Mrs Féraud et Schlecht il a été décidé d'arrondir le montant du loyer à 2200 € pour 1300 bêtes et à 3200 € pour 1500 bêtes pour Mr Coton.

Vote : 10 pour

Jean-Yves Richard demande à ce que le conseil se penche sur le problème du parc abri de la lavine qui est dangereux et de décider si on le dépose ou si on le consolide.

III - Subvention pour expo Koraïchi

Le Maire expose qu'il est prévu pour l'été 2008 une exposition avec un artiste de renommée internationale à Ste-Cécile et qui apprécie déjà Ceillac, Mr Koraïchi. Celui-ci offrirait le projet de vitrail pour la chapelle des Rameaux, à réaliser pour remplacer la planche qui obture la fenêtre circulaire. Les dépenses pour les travaux nécessaires dans l'église pour exposer les œuvres dans de bonnes conditions et la réalisation du vitrail s'élèveraient à 12 000 € hors taxes. Le Conseil demande au maire de solliciter la région et le département à hauteur de 3500 € chacun, l'association les amis de Ceillac participant à hauteur de 2000 €. Il restera 3000 € à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal se prononce à 10 voix pour.

IV - Avis Permis Construire René Court

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la demande de permis de René Court pour une cabane pastorale à Quigoulet. Après avoir vu les plans et la demande de permis, le conseil donne un avis favorable en précisant que ce soit une ruine à reconstruire dans toute sa surface au sol et sur le même emplacement. Le Conseil affirme sa volonté de favoriser les demandes similaires.

V - Divers

* Compétences tourisme Communauté de Communes : La Com Com prend la compétence tourisme sans projet présenté, ni défini. Alain demande au conseil municipal de lui donner mandat pour dire que : « Que le Conseil municipal ne soit pas consulté sur un enjeu de cet importance ce n'est pas démocratique », qu'il prenne position pour la Commune et le charge de s'opposer au projet de la Com Com.

* PLU : Les Tourres et St-Antoine -

Les Tourres : Le tracé comporté une erreur, dans le périmètre des Tourres la zone bleue n'est pas reportée et le périmètre ski n'est pas délimité.

St-Antoine : Voir si on peut réexaminer le périmètre, pour peu on empêche une construction.

* Installation du Médecin : La participation de la Commune au SIVU aux frais d'installation du médecin s'élèvera à 474 € pour 2008.

* Voies publiques : Sur la demande de Monsieur Jean-Joseph Fournier, le conseil se saisit à nouveau du problème des emprises de voies publiques non régularisées, qui restent à ce jour, de nombreuses années après leur affectation en usage public, propriété de particuliers.

Ce problème concerne plusieurs propriétaires ceillaquins. Le Conseil prend acte de cette situation et souhaite, à l'unanimité, que soit mis en œuvre, dès l'approbation du PLU actuellement soumis à l'enquête publique, les dispositions nécessaires pour régulariser le statut juridique de ces emprises. En effet le PLU définira et confirmera les emprises des routes, places et voies publiques communales, celles-ci pourront alors entrer dans un processus de déclaration d'utilité publique permettant comme pour le front de neige du Mlézet, l'indemnisation des propriétaires concernés. Cette position du Conseil Municipal sera rappelée en recommandation pour la prochaine mandature.

Elections : Tour de table pour savoir qui se représente :

Jean-Claude Carle - Non

Emile Gauthier - ?

Alain Fourny - Non

Emile Chabrand - Oui

Bernard Vallérian - Non

Jean-Yves Richard - Non

Yves Fouque - Non

Jean-Paul Fournier - Non

Valérie Perron - Non

Jean-Joseph Fournier - ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2008

Le 25 mars 2008 à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de son Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Morgane Fournier, Françoise Fournier, Arlène Buzet, André Imbert, Claude Grossan, Jean-Joseph Fournier, Jean Meissimilly, Carole Traver, Michel Chavrot, Emile Chabrand.

Secrétaire de séance : Arlène BUZET

I – DELEGATIONS

Communauté de Communes :

Sont élus à l'unanimité, délégués titulaires

Célestin FOURNIER

Françoise FOURNIER

Syndicat Mixte des stations du Queyras

Sont élus à l'unanimité

André IMBERT, délégué titulaire

Françoise FOURNIER, suppléante

Parc National Régional du Queyras

Sont élus à l'unanimité, délégués titulaires

Carole TRAVER

Michel CHAVROT

SIVU du Cristillan

Sont élus à l'unanimité, 4 délégués titulaires

Célestin FOURNIER

Claude GROSSAN

Jean MEISSIMILLY

Morgane FOURNIER

FDE – Syndicat Intercommunal d'Electrification

Sont élus à l'unanimité

Emile CHABRAND, délégué titulaire

Jean MEISSIMILLY, suppléant

Office de Promotion du Queyras

Sont élus à l'unanimité

Carole TRAVER, déléguée titulaire

Jean-Joseph FOURNIER, Suppléant

Aide Sociale

Sont élues à l'unanimité

Arlène BUZET, titulaire

Morgane FOURNIER, suppléante

Commission d'Appel d'Offres

Sont élus à l'unanimité, 3 titulaires

Claude GROSSAN

André IMBERT

Jean MEISSIMILLY

3 suppléants

Morgane FOURNIER

Françoise FOURNIER

Jean-Joseph FOURNIER

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30

COMPTE-RENDU du
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2008

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-trois avril deux mille huit, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célestin Fournier, maire de la commune.

Présents : Célestin Fournier, Françoise Fournier, Morgane Fournier, Jeannot Meissimilly, André Imbert, Arlène Buzet, Jean-Joseph Fournier, Claude Grossan, Emile Chabrand, Carole Traver, Michel Chavrot

Secrétaire de séance : Michel Chavrot

Invité : M. Pichery, percepteur de Guillestre

Ordre du jour : - taxes
- budget de la commune
- budget de l'eau
- budgets annexes : V.V.F., camping,

A 9 h 30, Célestin Fournier, maire, ouvre la séance en remerciant de leur présence l'ensemble des conseillers et M. Pichery, receveur municipal.

M. le Maire remercie tout d'abord les personnes, secrétaires de mairie et élus, qui ont œuvré pour établir le budget 2008 de la commune.

M. Pichery prend ensuite la parole pour expliquer les grandes spécificités de la comptabilité publique. Il définit le budget primitif comme un acte de prévision avec autorisation donnée au maire de dépenser les sommes inscrites et le compte administratif comme un bilan comptable réel à la fin de l'exercice.

Il note que Ceillac, en plus de son budget principal, doit établir 3 budgets annexes (*V.V.F., eau et camping*).

Il rappelle la différence entre le fonctionnement (*charges courantes, régulières et incontournables*) et l'investissement (*augmentation du patrimoine de la commune*) et explique que l'excédent de la section de fonctionnement constitue ce que l'on appelle la capacité d'autofinancement.

Concernant le budget de la commune de Ceillac, il expose les points qui lui paraissent positifs ou négatifs :

points positifs

- situations antérieures positives avec une capacité d'autofinancement correcte, jusqu'à

130.000 € en 2003 ;

- D.G.F. (*qui intègre la dotation touristique*) plus élevée que la moyenne ;
- résultats positifs réguliers du camping municipal ;
- budget de l'eau équilibré ou excédentaire ;
- trésorerie actuelle de 671.000 € au 31/12/08.

points négatifs

- augmentation de 54 % des subventions (*dû notamment au déficit de la régie des RM*)
- augmentation de 9 % des charges générales
- augmentation de 27 % des charges financières (*intérêts d'emprunts essentiellement*)
- une CAF négative.

Au vu de ces éléments, il préconise l'établissement d'un budget très contrôlé avec une réduction des charges et une limitation maximale des investissements en raison d'une CAF très réduite. Cette préconisation vaut pour les 2, 3 années à venir.

Il précise qu'il paraît peu envisageable d'augmenter les impôts, déjà plus élevés que la moyenne départementale, dans la mesure où les bases qui augmentent régulièrement provoquent de fait une hausse de l'imposition même si les taux restent fixes.

ANALYSE DES BUDGETS

Après cet exposé, chaque budget est analysé dans le détail.

*** Budget annexe de VVF**

Le budget est équilibré, valVVF payant les emprunts contractés par la commune pour les gros travaux effectués sur le bâtiment.

*** Budget du camping**

Le fonctionnement dégage un excédent de 17.806 € qui est basculé en fonctionnement du budget général.

La section d'investissement présente, quant à lui, un excédent de 100.000 € environ qui permet de conforter une trésorerie saine.

*** Budget de l'eau (M49)**

Le budget de fonctionnement est en équilibre avec un montant de 64.000 €.

Celui d'investissement l'est également grâce à un emprunt d'équilibre réduit (30.000 €). On note le montant élevé des restes à réaliser (3^{ème} tranche du village et réfection du captage des Sagnes) avec un montant total de 672.000 € pour cette section.

*** Budget général (M14)**

Le budget de fonctionnement s'équilibre pour un montant total de 892.000 € dont une dotation aux provisions de 17.000 €.

Le budget d'investissement se monte à 576.000 €, avec 50.000 € de propositions nouvelles. Il est, lui aussi, équilibré.

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, déjà élevés. Les taux sont fixés pour l'année 2008 à :

- 10,9 % pour la taxe d'habitation
- 13,41 % pour la taxe foncière
- 116,32 % pour la taxe foncière non bâti
- 14,45 % pour la taxe professionnelle

Les taux d'imposition, le budget général ainsi que les budgets annexes sont adoptés à l'unanimité.

A 12 h 30, Célestin Fournier remercie les conseillers et le percepteur de leur participation et lève la séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2008

Le 27 mai 2008 à 19 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de son Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Morgane Fournier, Françoise Fournier, Arlène Buzet, André Imbert, Claude Grossan, Jean-Joseph Fournier, Jean Meissimilly, Carole Traver, Michel Chavrot, Emile Chabrand.

Secrétaire de séance : Carole Traver

Le compte-rendu de la réunion du 23 avril est approuvé

I – Approbation du PLU :

Emile Chabrand et Jean Meissimilly rendent compte de la demande qu'ils ont eu de Monsieur Emile Gauthier concernant la zone UE de la Viste qui dans le règlement du PLU ne permet plus de construction agricole. Il a expliqué que son fils Christophe s'est installé récemment comme jeune agriculteur et a bénéficié pour cela d'aides qu'il serait obligé de rembourser s'il ne pouvait construire un bâtiment d'élevage à la Viste. Le Conseil Municipal n'étant pas apte à répondre précisément à cette question décide d'ajourner sa décision et de se rapprocher de Vincent Biays pour pouvoir se prononcer en toute quiétude. Le Maire propose de tenir une réunion extraordinaire du Conseil le 29 mai à 19 heures pour approuver le PLU, ce que le Conseil accepte.

II – Délibérations :

Achat de deux terrains de Queyras Résidences : Le Maire expose au conseil que la municipalité précédente s'était engagée à acheter à Queyras Résidences 2 terrains (AB 362 et AB 371) situés en bordure du Cristillan entre le Matefaim et la Font-Sancte pour faire un parking. Le prix avait été fixé à 20 €. Dans cette proposition il avait oublié la parcelle AB 368 d'une surface de 45 m². Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cet achat et pour le prix du m², puis proposera un échange à France Télécom pour régulariser le fait que leur construction déborde sur la parcelle AB 368.

III – Démontage télési de Bramousse :

La Trame a fait parvenir un devis d'un montant de 11 800 € HT pour le démontage du télési de Bramousse. Le Conseil demande au Maire de se faire préciser les travaux exclus mentionnés dans le devis et de prendre contact avec EDF pour s'assurer que la ligne est bien déposée. Jean Meissimilly fait remarquer qu'il faudrait profiter que l'entreprise Allamanno a de gros engins sur Ceillac pour faire retoucher le chemin d'accès qui a été raviné depuis l'an dernier et qui semble peu praticable en l'état.

IV – Dissimulation réseaux secs RD ⇔ Clapière : Le Maire fait part du devis de l'entreprise Allamanno pour creuser une tranchée de 10 500 € HT auquel il faut rajouter la pose des fourreaux . Le Conseil demande au Maire de consulter l'entreprise INEO. Le SIE du Guillestrois, par l'intermédiaire de Marcel Cannat accorderait une subvention de 25 000 €.

Concernant les travaux d'enfouissement de la station d'épuration, il resterait au niveau du Centre Administratif une longueur de 44 ml à charge de la Commune pour permettre le raccordement du Village pour EDF et France Télécom.

V – Captage des Sagnes : Le Maire informe le Conseil qu'on est toujours en attente du cahier des charges du cabinet Thetys pour pouvoir lancer l'appel d'offres. Le Conseil demande au Maire de faire

une relance, pour ne pas prendre de retard sur le commencement des travaux. Estimation des travaux : 97000 € dont 50 % subventionnés.

VI – **Syndicat Mixte** : André Imbert fait part des observations faite par l'Inspection du Travail sur le site de Ceillac et de la mise en demeure de se mettre en conformité. Bien que cela soit du ressort de la Régie certains aménagements devront se faire conjointement. Devant le délai imparti, le Maire doit se rapprocher de Monsieur Gacon, Directeur de la Régie des Remontées. Il parle ensuite du déficit de la Régie des Remontées Mécaniques du Queyras qui devrait avoisiner pour cet hiver les 350 000 €.

VI – **Logement communal du Thioure** : Françoise Fournier fait part au Conseil de la demande d'Aurélia pour un appartement au Thioure. Sa fille étant scolarisée à Ceillac à la rentrée prochaine, elle veut revenir à Ceillac. Le Maire et Morgane Fournier ont pris contact avec Queyras Résidences, chargé de louer les appartements pour le compte de la Commune, les ont visités et proposent deux solutions, soit un appartement avec 2 chambres au prix de 367 €/mois, soit un appartement avec 1 chambre au prix de 314 €/mois. Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à Aurélia de faire son choix. La location débutera au 1^{er} septembre, les logements étant loués en juillet et août.

VII – **Travaux au camping les Moutets** :

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs sans augmentation. Le Maire fait le listing des travaux à réaliser et demande à ce que les fosses soient vidangées au plus tôt. Le débat s'oriente ensuite sur les camping-cars. Il faudrait aménager le chemin qui accède à l'aire des jeunes et fermer celle-ci pour inciter les camping-cars à payer au moins la taxe de séjour. Un essai sera fait en ce sens cette année, la taxe de séjour perçue pour un séjour supérieur à 48 h.

VIII : **Mise en place des Moloks** :

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré Stéphanie Marcellin chargée de mission « Ordures Ménagères » au sein de la Communauté de Communes pour évoquer les futurs emplacements des Moloks. Elle propose de trouver 4 emplacements : 1 à la Clapière, 1 proche de la place de la Mairie, 1 vers le centre commercial et 1 à l'Ochette. Le Conseil demande à ce que ce soit la Commission qui s'en charge. Une réunion sera organisée avec Stéphanie Marcellin.

IX – **Travaux assainissement et station épuration** :

Assainissement : le Maire explique qu'en raison des pluies incessantes les travaux avancent lentement, la tranchée se remplit plus vite d'eau que la pompe n'arrive à en évacuer.

Station d'épuration : le terrassement est fait et le bâtiment prend forme.

X – **Questions diverses** :

a) Subvention voirie du Conseil Général : il sera attribué 10000 € pour au moins 20000 € de travaux soit 55 % de subventions

b) Pâturage Cotton : Le Maire rapporte au conseil qu'il a été saisi par certains agriculteurs et chasseurs, au sujet du troupeau de Mr Cotton auquel il est reproché d'avoir plus de bêtes qu'autorisé dans la convention et du temps de pâturage qu'il pratique sur certains secteurs gênant la reproduction de certaines espèces. Un courrier sera fait à Monsieur Cotton pour l'informer du comptage du troupeau à la montée en alpage.

c) Parc de la Lavine : Le Maire fait part de l'état de délabrement du Parc de la Lavine (murs, toit). Celui-ci pose un réel problème de sécurité, car il est situé au départ du sentier pour le lac de Clausis et sert régulièrement d'abri en cas de pluie. En cas d'accident la commune serait directement en cause. Le conseil opte pour la démolition.

Françoise Fournier évoque alors la voûte du Villard, elle aussi très dangereuse. Les militaires en manœuvre s'en sont servi pour s'abriter et en cas d'accident la commune serait responsable. Le Maire et quelques conseillers se rendront sur place pour voir ce qu'il est possible de faire.

d) Travaux le Tioure : Le Maire est allé visiter les appartements du Tioure avec Morgane Fournier. Ils les ont trouvés très agréables et fonctionnels. La seule réserve est pour les réfrigérateurs encastrés, qui ont les portes qui gondolent, les poignées qui souvent ne tiennent pas bien et dont les réparations ne sont pas faciles et pas toujours très esthétiques.

e) Espaces verts parking de la Chalp : Il a été décidé d'enlever les arrosages, ce qui a été fait cette semaine et de tailler les arbustes.

f) Ralentisseur au bas du village : le Maire fait part du courrier de Céleste Saunier demandant la pose de ralentisseurs au bas du village, les panneaux apposés et non réglementaires ne suffisant pas à réduire la vitesse excessive. Le Conseil unanime remarque que ce problème se pose à toutes les entrées du village et propose de trouver une solution qui puisse s'appliquer au Bas du Village, à la rue des Morts et à l'entrée venant du Mélézet. Il charge le Maire de se renseigner sur les différentes possibilités et de les faire chiffrer.

g) Lâcher de mouflons dans le vallon des Pelouses : Le Maire fait part de la demande d'avis reçue de la DDA au sujet du lâcher de 20 mouflons dans le vallon des Pelouses par l'ACCA de Guillestre. Le Conseil se montre sceptique sur l'opportunité de ce lâcher, s'interroge sur la cohabitation des animaux avec la faune existante et serait plus favorable à des bouquetins. Il réserve sa réponse.

h) Paravalanche de la Cube : le Maire fait part du dossier monté par la précédente municipalité pour réaliser un paravalanche à la Cube qui comporte une partie étude des RTM (1000 € HT) et une phase travaux non chiffrée. Le Conseil Municipal ne voulant pas s'engager sans connaître le coût des travaux et le montant du subventionnement suspend le dossier en attendant des informations chiffrées.

i) Travaux de confinement salle polyvalente/école : Le Maire expose qu'il n'y a pas d'urgence dans les travaux vu l'utilisation actuelle des locaux. Une subvention a été attribuée par la Région et il serait « bête » de la perdre, mais la Commune a 2 ans pour engager des travaux. Des devis seront demandés pour faire l'école dans un premier temps.

j) ACCSQ : demande de subvention pour les aînés du Queyras : 1 – cette demande est trop tardive vu que le budget a été voté et les subventions attribuées ; 2 – La compétence est à la Communauté de communes qui participe au budget de l'ACCSQ et peut-être qu'une meilleure répartition des crédits solutionnerait le problème.

Le Maire rappelle deux dates au Conseil :

* le 1^{er} juin à Ste-Cécile : office à 10 h 30 en hommage à Philippe Lamour. La Commune offrira un pot sur la place à l'issue de la cérémonie.

* le 22 juin inauguration de l'exposition Koraïchi à 17 h à l'église Ste-Cécile en présence de Monseigneur Di Falco di Léandri évêque de Gap. Françoise Fournier indique que des tractations sont toujours en cours pour obtenir la présence de l'évêque d'Alger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2008

Le 29 mai 2008 à 19 heures 00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour une réunion extraordinaire sous la présidence de son Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Morgane Fournier, Françoise Fournier, Claude Grossan, Carole Traver, Michel Chavrot, Emile Chabrand.

Absents : Arlène Buzet (pouvoir à Morgane Fournier), André Imbert (pouvoir à Claude Grossan), Jean-Joseph Fournier (pouvoir à Célestin Fournier), Jean Meissimilly (pouvoir à Françoise Fournier)

Secrétaire de séance : Carole Traver

I – Ordre du jour unique : APPROBATION DU PLU

Vincent Biays a été contacté par le Maire pour lever l'interprétation ambiguë du règlement applicable à la zone UE concernant notamment la zone artisanale de la Viste qui disait "Occupations et utilisations du sol interdites : - Les constructions à destination d'exploitation agricole ou forestière. Lors de la réunion du 27 mai les membres du conseil avaient décidé de faire préciser qu'un hangar pour ranger des machines agricoles ou stocker du foin était toujours autorisés.

Vincent Biays a donc envoyé un rectificatif de la page 20 du règlement qui précise : « les constructions à destinations d'exploitation agricole à l'exception des constructions à usage d'entrepôt (matériel, fourrage, silo à grain...) ».

Le Conseil Municipal approuve le PLU à 11 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Réunion de crise inondations.

Présents : les conseillers présents à la réunion

Le Chef de Centre des Pompiers Sébastien Meissimilly et Pascal Fournier

A 17 H 30 Pascal Fournier a fait une reconnaissance dans les hameaux habités de la vallée du Cristillan et sur le terrain et dans la vallée du Mélézet. Il n'y a pas de danger immédiat pour les personnes ni pour les habitations. Par contre quelques points du village méritent d'être surveillés :

- le pont de l'Escale (eau à 35 cm du pont)
- le parking du Mélézet
- au Moulin vérifier que des troncs ne se mettent pas en travers

Il est décidé de faire des rondes toutes les heures ½. Les tours sont répartis entre les 2 pompiers, les 3 employés communaux des services techniques et les conseillers présents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

Le vingt-sept juin deux mille huit à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de son Maire Célestin Fournier.

Présents : : Morgane Fournier, Françoise Fournier, Arlène Buzet, André Imbert, Claude Grossan, Jean-Joseph Fournier, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, Emile Chabrand, Carole Traver

Secrétaire de séance : Françoise Fournier

Le compte-rendu des réunions du 27 et 29 mai 2008 sont adoptés à l'unanimité.

I - Désignation du délégué titulaire et des suppléants pour les sénatoriales

Le Maire explique aux membres du conseil que la réunion a été imposée par la préfecture pour nommer le délégué de la commune aux élections sénatoriales ainsi que ses suppléants qui sont au nombre de trois pour Ceillac. Le Maire se propose et est élu à l'unanimité. Pour les suppléants les 3 adjoints (Mme Françoise Fournier, Madame Morgane Fournier et Mr Jean Meissimilly) sont proposés, acceptent et sont élus à l'unanimité.

II - Décision modificative :

Le Maire explique au conseil municipal que suite à une erreur sur la base de calcul, il y a lieu de diminuer la recette du FCTVA (investissement) sur le budget de la commune d'un montant de 9912 €. En contrepartie la dépense doit être diminuée d'autant en dépenses, mais il n'y a pas de crédit ouvert. Il faut donc prendre une décision modificative, enlever 9912 € sur un programme de travaux dont on sait que les crédits ne seront pas consommés en totalité cette année. Le conseil à l'unanimité décide de prendre la somme sur le programme intitulé "Infernet".

III - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Queyras :

Le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de délibérer pour la modification des statuts de la Communauté de Communes suite à l'instauration de la redevance assainissement pour confier la gestion des stations d'épuration à la com com et pas seulement les stations nouvellement créées. Objet de la compétence : "Service public d'assainissement collectif comprenant l'étude, la réalisation, le fonctionnement, l'entretien et la gestion des installations de traitement et des

nouveaux réseaux de transfert depuis l'aval du point de raccordement du dernier réseau de collecte d'usager de la zone desservie ainsi que l'évacuation des boues résiduelles."

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de Communes pour la compétence gestion des stations d'épuration.

IV - Réseaux secs - RD → la Clapière :

Deux devis sont proposés :

l'entreprise Allamanno 21 286,41 € TTC + réseaux France Télécom : 3588 €

= 24874, 41 €

l'entreprise INEO 19 533,85 + France Télécom 3588 = 23121,85 €

Inéo paraît moins cher, mais dans le devis Allamanno 2400 à 2500 € concernent le raccordement du centre administratif et d'autre part les engins sont déjà sur place.

Il reste le problème du transformateur EDF, plusieurs propositions ont été faites aux bâtiments de France, on est en attente d'une réponse.

Jean Meissimilly propose que la commune récupère les poteaux lors de la dépose.

Le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise Allamanno. Ceux-ci devraient démarrer au plus tôt.

Concernant ce dossier, la commune a reçu confirmation des 40000 € de la DGE mais rien du conseil général.

V - Vente du terrain à Monsieur Kichenin :

Le Maire rappelle que le terrain situé au lotissement du Queyras cadastré A 1060 avait été promis par délibération de la précédente municipalité en 2001 pour construire une habitation en résidence permanente. Cette vente aurait été consentie au prix 120 000 F (18 300 €) pour permettre à un jeune couple de s'installer durablement au village. Une promesse de vente a été établie en ce sens chez maître Pace, car le lotissement n'ayant pas été renouvelé, le secteur au POS était redevenu une zone Na, non constructible pour une maison individuelle. Il fallait donc attendre l'approbation du PLU. La tendance du conseil, qui ne remet pas en cause le fait de vendre le terrain à Monsieur Kichenin, serait d'actualiser le prix de vente aux prix pratiqués actuellement, tout en maintenant proportionnellement l'effort de la municipalité.

Avant de prendre une décision définitive, le conseil municipal décide de :

- contacter la sous-préfecture pour être sûrs que l'on peut modifier le prix décidé sur la délibération

- e) Ralentisseurs : le maire fait part d'un courrier des habitants de l'entrée du village demandant l'installation de ralentisseurs pour sécuriser le bas du village. Michel Chavrot fait remarquer que chaque entrée du village aurait besoin d'un système de ralentissement. Le maire fait part de celui qui est en place à St-Crépin et propose de se renseigner pour estimer le coût.
- f) Zone piétonne : La saison d'été étant toute proche, la question de la mise en place se pose : à quelle date, sous quelle forme ? Il est décidé de la mettre dès le 1^{er} juillet et sous la même forme que l'an passé.
- g) Compétence tourisme : éclaircir le problème avec la Communauté de Communes du Queyras et confirmer les possibilités de chacune des parties Com.Com/EPIC et Commune/OT.
- h) Le maire informe les membres du conseil de la mise en recouvrement dès l'été 2008 de la taxe assainissement au profit de la Communauté de Communes qui se monte à 80 € pour une unité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton de Guillestre
Commune de CEILLAC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOÛT 2008 A 20H30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 août 2008 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le mercredi 27 août 2008 sous la présidence de son Maire Célestin Fournier.

Présents : Morgane Fournier, Françoise Fournier, Claude Grossan, Michel Chavrot, Emile Chabrand, Jean Meissimilly, Arlène Buzet, André Imbert, Jean-Joseph Fournier.

Mme Carole traver pouvoir donné à M. Michel Chavrot

Absents excusés : Carol Traver.

Secrétaire de séance : Françoise Fournier .

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé

I- Construction de la station TDF du « Bois du Cheynet » et de la Viste :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer un bail avec Télédiffusion de France (TDF) pour la réimplantation du pylône au lieu- dit le Bois du Cheynet.

Ce Bail détermine les conditions de location et d'utilisation du terrain ainsi que le montant du loyer.

Le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant le Maire à signer ledit bail avec TDF.

Après avoir pris connaissance des termes du bail et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal prévoit de relancer l'opérateur ORANGE afin qu'il déplace son antenne qui se trouve actuellement non loin de l'école primaire pour la placer sur le nouveau pylône. Le Maire rappelle qu'un courrier avait déjà été fait dans ce sens à cet opérateur par son prédécesseur.

II- Travaux de voirie communale 2008 :

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les lieux et affectations des crédits pour la voirie communale 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour des travaux de re-profilage et de mise en place d'un bi-couche, des raccords de goudron, ainsi que la création d'un piège à eau.

Les lieux concernés par ces travaux de voirie au niveau de la vallée du Cristillan sont : le lieu dit le Clotillon, sous le hameau du Rioufenc, sous le hameau du Villard et le hameau de la Clapière .

En ce qui concerne le village, le conseil municipal propose la création d'un piège à eau dans sur la route (entre bas des Tourres et VALVVF) au niveau du lotissement de l'Ochette.

Après analyse des offres, c'est l'entreprise La ROUTIÈRE DU MIDI qui obtient le marché.

III-Demande d'achat de terrains communaux par messieurs Gauthier Emile et Hoët Jean :

La parcelle communale ZB 255 dans le secteur du lotissement le Queyras est attenante à la parcelle de Monsieur Gauthier Emile. Ce dernier demande l'achat de cette parcelle.

Les membres du Conseil Municipal pensent qu'il est nécessaire de prendre contact avec Monsieur Emile Gauthier afin de trouver un arrangement par voie d'échange, la commune étant intéressée par une parcelle située à côté de la route départementale de la Clapière appartenant au fils de M. Gauthier, Christophe Gauthier.

Monsieur Jean Hoët est intéressé par l'achat d'une partie de la parcelle communale A 1072 .

La parcelle A 1072 est susceptible d'être un accès à un lot, ce qui risquerait de compromettre une vente future.

Le Conseil Municipal ne disposant pas du plan de composition des lots découpés dans la parcelle ZB 271 ne peut pas se prononcer pour le moment concernant la requête de Monsieur Hoët.

IV- Renouvellement du bail à loyer pour les terrains communaux à la SCI Queyras :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bail passé avec la SCI Queyras est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de se prononcer sur un renouvellement.

Le Maire rappelle que ce bail concerne une partie de 3 parcelles communales (A 595,596,598) qui permettent à la SCI d'avoir des emplacements de parking. Toutefois, selon le conseil municipal, il s'agit d'une solution provisoire : il serait souhaitable que le gérant de la SCI trouve donc une autre possibilité pour résoudre son problème de stationnement.

La SCI Queyras a fait une proposition pour racheter une partie de ces parcelles, mais celle-ci n'étant pas recevable, la location de ces terrains reste la seule solution possible.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré décide de prendre un avenant pour renouveler le bail à compter du 18 octobre 2007 avec un loyer actualisé de 251.90 € et de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2008. Le montant du loyer sur la période du 18 octobre 2008 au 31 décembre 2008 s'élève à 50.82 €. Afin que ce bail soit basé sur une année civile, celui-ci sera ensuite signé au 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an.

V- Prolongation du contrat de Sonia Abillard (ATSEM) :

Le Maire explique qu'il y a lieu de prolonger le CDD de Sonia Abillard aide maternelle à l'école primaire, dans la mesure où la titulaire du poste, Françoise Chabrand, ne désire pas réintégrer son poste pour le moment.

Il est également pris note des modifications des horaires (de 26 heures à 24 heures hebdomadaires) de l'école et d'intégrer la demi-heure de soutien demandée par le gouvernement.

VI- Réflexion sur la modification du parcellaire communal et privé au lieu dit « St Antoine » :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que ce secteur est en zone rouge au PPR (plan de prévention des risques), et qu'il serait intéressant de trouver un consensus avec les services de l'Etat pour débloquer ce secteur afin de le rendre urbanisable (zone bleue). Les services de l'Etat sont cependant plus favorables à une modification incluant plusieurs zones classées en rouge, et reste sur la réserve concernant la modification d'une seule zone.

VII- Foire aux agnelles du 28 septembre 2008 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'importance de redynamiser la foire aux agnelles du 28 septembre suite à la baisse de fréquentation observée l'année dernière.

Le Maire expose au Conseil Municipal l'importance de cette foire qui fait partie de la culture locale et, qu'à ce titre, il est nécessaire de contribuer

financièrement aux frais de transport pour les éleveurs extérieurs, d'une part, et d'autre part, d'allouer à chaque éleveur présent, exposant ses bêtes, une indemnité d'exposition.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux éleveurs extérieurs un forfait pour le transport de 40 € pour un minimum de 20 bêtes transportées (ovins ou caprins).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour chaque éleveur présent à la foire une indemnité d'exposition de 2 € par animal exposé (ovins ou caprins) pour un maximum de 50 bêtes.

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général une aide de 1500 €.

Le Conseil Municipal propose une demande de subvention à la Communauté de Communes du Queyras (la loi n'autorise plus les Communautés de Communes à subventionner les Communes pour l'événementiel).

VIII- Divers :

- Information sur le re-captage des Sagnes

Suite à la mise en concurrence et après analyse des offres une seule entreprise a répondu, la proposition de l'entreprise ALLAMANNO n'est pas recevable, le prix qui est proposé est trop élevé.

Le Maître d'œuvre TETHYS HYDRO va rentrer en négociation avec l'entreprise pour trouver un accord sur le prix.

- Office du tourisme/ rôle à établir

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que malgré le transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes du Queyras la Commune (ainsi que les communes de St Véran et de Moline) serait favorable pour signer une convention avec la Communauté de Communes du Queyras avec l'objectif de pouvoir continuer à établir le rôle de l'office du tourisme et de garantir ainsi des recettes à la commune.

Cette question reste en suspens pour le moment et doit faire l'objet d'un consensus avec la Communauté de Communes.

- Délibération autorisant le maire à signer tous les actes d'échange ou de vente en cours et à venir (aménagement pistes Mélézet)

Le Conseil Municipal donne son accord.

La séance est levée à 23H50.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 octobre 2008

Le huit octobre deux mille huit à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de son Maire Célestin Fournier.

Présents : : Morgane Fournier, Françoise Fournier, Arlène Buzet, André Imbert, Claude Grossan, Jean-Joseph Fournier, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, Emile Chabrand,
Absente excusée : Carole Traver

Secrétaire de séance : Jean Meissimilly

Le compte-rendu de la réunion du 27 août 2008, diffusé tardivement sera adopté à la prochaine réunion du conseil municipal.

I - Indemnité de conseil et de confection de budget du Percepteur

Le Maire explique aux membres du conseil que la Commune pour bénéficier de l'aide et des conseils du Percepteur doit lui verser une indemnité dont le taux doit être fixé par le Conseil. Le modèle joint à sa demande par le nouveau percepteur est rempli pour 100 % ce qui est habituel.

Le Conseil vote à l'unanimité pour un taux de 100 % en espérant que le percepteur saura répondre aux attentes de la commune.

II - Ajustement de la subvention du captage des Sagnes :

Le Maire explique au conseil municipal que le devis de base des travaux était de 96 000 € (dans lequel était oublié le raccordement sur la conduite existante) et que la subvention a été demandée sur ce montant.

Seule l'entreprise Allamanno a soumissionné pour les travaux de recaptage avec une 1^{ère} offre à 264 000 € que la commune n'a pas pu accepter. Recontactée elle a fait une deuxième offre à 164 000 €, puis une troisième à 138 000 € qui a été acceptée par la commune. Un ajustement de subvention peut être demandé, mais elle ne pourra être budgétisée que l'an prochain si elle est accordée.

Le Maire fait part également du courrier de la DDASS concernant l'utilisation d'une ressource superficielle pour pallier au manque d'eau potable. La commune doit déposer un dossier pour obtenir une autorisation préfectorale temporaire. Le Conseil se prononce pour le montage du dossier dès à présent. Le Maire indique qu'il a déjà vu avec les employés communaux les quelques aménagements à faire (béton...) pour optimiser le captage de la source « enfouie ».

III - Décision modificative - factures enfouissement des lignes de la Clapière :

Le Maire expose au conseil que les deux factures de l'entreprise Allamanno pour l'enfouissement des lignes de la Clapière n'ont pas été prévues au budget et qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour pouvoir les payer. Le budget étant très serré, le conseil décide de prendre 25 000 € sur le programme Combe d'Infernet par décision modificative.

IV - Demande de fonds de concours - route départementale de la Clapière

Le Maire explique qu'il a rencontré Mr Beulant au sujet du déneigement et aussi pour l'élargissement nécessaire de la route départementale qui mène à la Clapière. Celui-ci lui a donné les grandes lignes d'une délibération à prendre pour bénéficier d'un fonds de concours (très évasive sur l'objet réel) à laquelle il faudra joindre le devis réactualisé des travaux et un appel d'offres. La commune doit se rendre propriétaire du foncier permettant cet élargissement, des courriers ont été adressés aux propriétaires concernés. Suite à la proposition de la famille Court Adrien, le maire demande à disposer d'un relevé cadastral des propriétés pour voir quelles autres parcelles seraient susceptibles d'intéresser la commune dans d'autres zones (le Moutet, future zone agricole...)

V - Coupe affouagère - Cime du Mélézet :

Le Maire explique au conseil qu'il a rencontré, avec les membres de la commission travaux, Mrs Massa et Roux de l'ONF de Guillestre. Deux coupes affouagères sont marquées, une au Mélézet, une dans les Vallas. Dans un premier temps le Maire propose de mettre celle du Mélézet car elle plus facile à exploiter. Après débat sur la façon de délivrer cette coupe - marquage, estimation et composition des lots - le conseil décide de nommer André Imbert responsable de la coupe et le charge de s'en occuper. Les demandes des personnes intéressées seront reçues en mairie jusqu'au 17 octobre.

VI - Taxe foncière de l'ASA des canaux :

Le Maire informe le conseil que les avis d'imposition pour la taxe foncière du syndicat des canaux de la commune et du syndicat du canal du Cheynet, arrivés en Mairie avaient été transmis au Président de ces deux syndicats. Celui-ci les a ramenés pour que la Mairie les paie arguant du fait qu'il n'a pas de fonds. Le conseil après une vive discussion, demande au Maire de s'assurer que les deux Associations ont bien été recréées, la commune ne disposant pas de statuts et ensuite de voir ensuite avec le Percepteur sur la conduite à tenir.

VII - Demande échanté terrain au hameau de la Clapière :

Le Maire fait part au conseil du courrier qu'il a reçu de Madame Juliette Colombet demandant un échange entre les 50 m² environ de l'emprise de la route sur sa parcelle A 354 et 50 m² de terrain constructible à St-Antoine où la commune a un projet d'aménagement. Cela ne risque t'il pas de remettre en cause ce projet ? Le terrain de Mme Colombet étant en partie en zone rouge au PPR, le Maire explique qu'il a rencontré une personne de l'équipement de Gap pour essayer de faire modifier la zone de la Clapière, mais celui-ci lui a paru très réticent. Il lui a indiqué qu'il faudrait revoir au niveau du PLU plusieurs zone à réexaminer et conseillé de faire d'abord les travaux de protection des crues du village . Certains conseillers proposent au Maire de voir si Madame Colombet pourrait être intéressée par un autre terrain.

VIII - Déneigement communal/DDE :

Lors de sa rencontre avec Mr Beulant, le salage de la voirie communale a été évoqué. Le Maire explique qu'il va falloir passer une convention avec la DDE confirmant que la commune commande et paie le sel et la DDE sur ordre de la commune sale le village, l'Ochette, le Queyras, la Clapière jusqu'en haut, la Viste et Pra Chiriou. Pour le déneigement de la Clapière, c'est la Commune qui le fait et en échange la DDE fait le parking des pistes. Le conseil donne son accord pour la convention à intervenir et autorise le Maire à la signer.

Emile Chabrand fait part au conseil de ne pas renouveler dès cet hiver l'accord de déneigement avec la commune pour des raisons pratiques. Le Maire a été contacté par Alexandre Marchis qui s'est dit intéressé. Le Maire propose de provoquer une réunion de travail pour étudier les différents problèmes (stockage de la neige, déneigement de la station d'épuration...) et d'y associer Mr A Marchis et les employés communaux. Celle-ci est fixée mercredi 15/10 à 19 h.

IX - Questions diverses :

Informations :

a) Camping municipal : recettes 2008 - 32 296 €
recettes 2007 - 31 875 €

b) TDF : suite au passage de Mr Grisal (TDF) la convention a été signée. Les travaux (béton du socle) seront réalisés cet automne. La pose du pylône et des antennes est prévue au printemps 2009 à partir du début mai . Faire un courrier à SFR pour s'assurer de son installation.

c) Inéo : Alimentation du relais TDF, en cours

Dépose de l'alimentation aérienne en cours, les travaux prendront fin très prochainement.

d) Voirie communale : les revêtements sont terminés. Le piège à eau prévu sur la montée du VVF, est différé suite aux travaux du centre de secours (pompiers), mais sera réalisé avant l'hiver.

e) Centre de secours : EDF ayant mis hors tension le câble de 20 000 volts reliant les deux transformateurs qui traverse le terrain où doit se construire la caserne, les travaux ont pu démarrer. Les déblais évacués permettent de remettre en état la décharge de la Viste.

f) SIVU : fonctionnement se reporter au tableau des recettes depuis l'origine

La société Bouvier a jugé l'ancienne roue non réparable l'usure des godets étant inhabituelle. La société SERHY s'est proposée pour rechercher une entreprise, peut-être plus artisanale, qui se chargerait de le faire. Une décision sera prise par le conseil syndical début novembre.

g) les Amis de Ceillac : Par courrier, le Président de l'Association a demandé si la Commune aurait un garage du Cristillan disponible ; elle souhaite louer un local pour entreposer les archives et matériels divers de l'association. A l'heure actuelle aucun garage n'est disponible, mais avec le futur emménagement des Pompiers dans la nouvelle caserne, des locaux vont se libérer qui pourront éventuellement +alors être proposés à l'association.

h) Crues du printemps : La subvention de 19000 € de la Région a été versée ce jour.

i) Travaux divers : la consolidation de l'abri de la Lavine a été réalisée, ainsi que l'installation de la fosse septique de la bergerie du Bois Noir.

Le canal le long de la route du Bois Noir a été curé

La vanne de la fontaine derrière la cure a été changée et les pavés remis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0 h 45

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton de Guillestre
Commune de CEILLAC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 NOVEMBRE 2008 A 19H 00.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 novembre 2008 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vendredi 14 novembre 2008 sous la présidence de son Maire Célestin Fournier.

Présents : Morgane Fournier, Françoise Fournier, Claude Grossan, Michel Chavrot, Emile Chabrand, Jean Meissimilly, Arlène Buzet, André Imbert, Jean-Joseph Fournier.

Mme Carole Traver pouvoir donné à M. Michel Chavrot

Absente excusée : Carole Traver.

Secrétaire de séance : Arlène Buzet .

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé.

I-Crèche Maxi-Mômes de Guillestre- convention :

Le Maire explique que Madame Valérie PERRON domiciliée sur la commune de Ceillac, a sollicité Monsieur le Maire de Guillestre, commune sur laquelle elle travaille pour faire garder son enfant à la crèche Maxi-Mômes.

La Commune de Guillestre suite à cette demande propose à la commune de Ceillac la signature d'une convention de prestation de service.

La crèche de Guillestre s'engage à accueillir les enfants de la commune de Ceillac aux conditions définies par son règlement intérieur et en contre partie la commune de Ceillac s'engage à verser une prestation de service pour le fonctionnement de la crèche ; 1.20 € par heure de présence par enfant sera facturé à la commune en 2008 et 1.40 € par heure de présence par enfant en 2009. Le Conseil Municipal donne son accord pour signer cette convention.

II- Demande d'achat de terrain au Fort-Laval :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur ROBQUIN Jean Louis propriétaire de la parcelle G 561 et 565 est désireux d'acheter la parcelle 564 jouxtant sa propriété.

Le Conseil Municipal n'est pas sur le fond opposé à cette vente dans la mesure où Monsieur ROBQUIN octroie le droit de passage sur sa propriété pour que les

propriétaires des parcelles voisines puissent accéder à leur propriété, dans le cadre de l'exploitation agricole.

La route communale de Bois Clair à proximité du Fort de Laval, propriété de Monsieur ROBQUIN, empiéterait semble-t-il sur sa propriété, il est donc décidé de vérifier sur le terrain avec la commission communale l'exactitude des faits, ce qui permettra au Conseil Municipal de prendre une décision ultérieurement.

III-PLU/ révision partielle :

Monsieur le Maire explique que Monsieur Emmanuel PERRON est propriétaire des parcelles A 988 et AB 21,22,23,24 suite à une demande écrite ce dernier demande au Maire s'il est possible de les rendre constructibles car actuellement ces parcelles sont en zone rouge du PPR.

Le Maire rappelle au membres du Conseil Municipal que le PPR étant une servitude étatique, son éventuelle modification doit faire l'objet d'une concertation avec les services de l'Etat et qu'il est actuellement difficile à la vue des risques (crues et laves torrentielles) de débloquer cette zone.

Les services de l'Etat ne sont pas contre une modification du PPR dans la mesure où plusieurs zones sont concernées, une réflexion sur plusieurs zones est donc nécessaire et ne peut en aucun cas concerner une zone isolée.

Cette question sera débattue lors d'une réunion de travail de la commission d'urbanisme.

IV- Achat d'un terrain constructible par M. KICHENIN :

Monsieur le Maire procède à un petit rappel historique concernant la volonté de M. KICHENIN de se rendre acquéreur d'un terrain communal constructible ; après un vote à bulletins secrets (3 blancs, 2 pour, et 6 contre) le Conseil Municipal décide de refuser de vendre le terrain à M. KICHENIN, à un prix nettement inférieur du prix proposé par le Service Des Domaines (le prix du terrain a été estimé à la demande de la Mairie).

Les conditions de vente seraient de nature à rompre l'égalité entre les citoyens.

V- Coupe affouagère de la cime du Mélézet :

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer les conditions de vente des lots.

Le Conseil Municipal décide que le prix du m³ est fixé à 10 €, le nombre de lots est fixé à 38.

Il est nécessaire de trouver des volontaires pour procéder à l'estimations des lots. Le produit de la vente servira à payer les volontaires.

VI- Frais de secours sur piste :

Après un petit rappel par Monsieur le Maire du fonctionnement de la régie des secours, le Maire explique qu'il est nécessaire de reprendre cette année une délibération pour fixer la tarification des secours sur piste pour la saison 2008/2009.

Le Conseil donne son accord pour renouveler la délibération.

VII- Convention pour le déneigement communal :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition d'un engin avec Chauffeur incluant le déneigement de la voirie communale.

L'entreprise privée MARCHIS Alexandre a été retenue.

Après avoir étudié les clauses du contrat et avoir apporté quelques ajouts, notamment concernant l'évacuation de la neige et la demande d'un bilan technique en fin de saison hivernale, le Conseil Municipal donne son accord pour conclure cette convention.

VIII- Renouvellement convention Horizon Village(logiciels utilisés en mairie).

Le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler la convention HORIZON VILLAGE LOGITHEQUE avec la SAS JVS MAIRISTEM qui porte sur la cession et la mise en place des licences de la logithèque Horizon Village, l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance téléphonique.

Le Conseil approuve l'exposé du Maire et donne son accord pour renouveler la convention.

IX- Signalétique : adoption du règlement de publicité :

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de demander des précisions au Parc du Queyras sur ce qui est prévu concernant la pose des panneaux pour l'entrée de chaque vallée, la délibération sera prise par la suite.

X- Cartable à la neige :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une candidature a été sélectionnée pour assurer les cours du « cartable à la neige » il s'agit de Madame Lydia VICENZI domiciliée à Château Ville Vieille.

Le Conseil après avoir pris connaissance des conditions du recrutement et du curriculum vitae de Madame VICENZI donne son accord.

XI- Divers :

- **Affaire France Telecom**

Le conseil décide de relancer l'opérateur France Telecom pour qu'il déplace son antenne (qui est toujours à côté de l'école) sur le pylône TDF.

- **Le Conseil Municipal décide de maintenir le système de navette du transporteur Favier entre Ceillac et le reste du Queyras qui rencontre un vif succès en période touristique.**

- **Un point est fait concernant la compétence tourisme qui a fait l'objet d'un transfert de la commune vers la communauté de communes du Queyras. Vu la date inconnue de la mise à disposition du personnel communal à l'EPIC la commune est dans l'obligation d'engager une personne à partir de**

**décembre pour assurer le bon fonctionnement de l'office du tourisme jusqu'à la prise en charge du personnel par l'EPIC.
Un appel à candidature sera lancé, très rapidement.**

La séance est levée à 22h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2008

Le neuf décembre deux mille huit à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de son Maire Célestin Fournier.

Présents : Morgane Fournier, Françoise Fournier, Arlène Buzet, Carole Traver, Claude Grossan, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, Emile Chabrand.

Absents excusés : André Imbert (pouvoir), Jean-Joseph Fournier.

Secrétaire de séance : Emile Chabrand

Invité à la première partie de séance : Mr MASSA (ONF)

Le compte-rendu de la réunion du 8/10/2008 est approuvé.

1. Réserve naturelle d'Assan

Invité à cette séance, Mr Massa (ONF) explique aux membres du conseil municipal le principe d'une réserve naturelle. A savoir :

- un noyau central appelé « cœur de réserve », qui a pour objectif principal d'être un lieu naturel strict, avec interdiction de chasse, coupe de bois, cueillette etc...
- une partie périphérique à ce noyau central appelé « réserve dirigée ». Il reste alors à définir le zonage.

Une réunion publique pourrait s'organiser avec la population. (Société de chasse, groupement pastoral...)

Le financement des études (y compris l'inventaire de la flore et la faune par exemple) serait supporté en partie par l'état (ONF) et les communes de Ceillac et de Guillestre à hauteur de 2000 € chacune.

Un comité de pilotage se mettrait en place avec les communes, l'ONF, le parc du Queyras, la Préfecture et la DDAF.

2. Signalétique

Le Maire expose au conseil municipal la réglementation sur la signalétique (entre autre celui du carrefour de la maison du Roy).

Après débat, le conseil refuse le principe (panneaux trop petits et peu lisibles) et demande donc une dérogation.

Le Maire est alors chargé d'organiser une réunion supplémentaire de travail, avec la présence de Mr MARCON.

La délibération est donc reportée.

3. Convention navette

Après avoir pris contact avec Laurent Favier, le Maire propose au conseil une augmentation des tarifs de 2%, soit 47250 €, afin d'actualiser le contrat Navette Skieurs 2008/2009.

Le conseil accepte à l'unanimité.

4. Association « les Abeilles à l'école »

Les parents d'élèves sollicitent une subvention communale de 8000 € pour l'année 2009, sachant que pour l'année 2008, il a été versé 5500 €.

Compte tenu des difficultés que l'association rencontre, le conseil municipal délibère favorablement.

5. Office du Tourisme

Le contrat de Melle Grossan Emmanuelle s'étant achevé, trois candidats ont répondu à l'offre pour son remplacement.

La commission de travail a examiné le dossier et a retenu la personne de Mme Anne-Cécile FOURNOLS.

Après un tour de table, le conseil est favorable à ce choix.

Un recalage des horaires devra être envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Compte rendu du Conseil Municipal
Du 21 janvier 2009

Le vingt et un janvier deux mille neuf à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Morgan Fournier, Arlène Buzet, Carole Traver, Claude Grossan, Emile Chabrand, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, Jean-Joseph Fournier.

Secrétaire de séance : André Imbert

Ordre du jour :

1- Délégation du syndicat mixte des stations du Queyras.

Le Maire a contacté les gens du Conseil pour savoir qui était volontaire, ou intéressé pour s'occuper du Syndicat Mixte des Stations du Queyras à la place d'André Imbert. Après un tour de table lors de la réunion, Emile Chabrand se porte volontaire pour assurer cette mission.

La Délibération est pris à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil sur les problèmes de restriction du damage des pistes de fond, et surtout le mécontentement de la part des clients.

2- Loi solidarité et renouvellement urbain.

Si la règle invite la collectivité à structurer les projets d'aménagement de manière globale, elle impose aussi d'en assurer la trésorerie.

Lors d'un raccordement au réseau pour une personne de la commune, le maire recevra la facture à régler de EDF, à charge pour lui de transmettre le montant de la facture, et d'en demander le paiement à l'intéressé.

La Délibération est prise à l'unanimité.

3-Installation d'un nouveau médecin à Guillestre – participation de la Commune.

Le Maire explique au Conseil qu'un nouveau docteur souhaite s'installer à Guillestre. A ce titre il est demandé à la mairie de Ceillac une participation d'un montant de 419.00€ qui correspond à 12 mois de loyer. A condition que toutes les communes du canton soient d'accord pour participer à ces frais.

Le montant total du loyer étant de 8 160€ à partager entre les communes au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

4- Convention Médicom.

Le Conseil Général demande à la mairie de prendre une convention avec le Centre de Gestion, pour permettre aux employés communaux une consultation médicale.

La consultation est fixée à 71.00€.

La délibération est prise à l'unanimité.

5- Echange de terrain (la Clapière – Saint Antoine).

Le maire expose au Conseil qu'il faut dans un premier temps faire les échanges de terrain pour la partie constructible. La parcelle n°247 de Monsieur Francis FOURNIER serait échangée avec une partie de la parcelle communale n°246.

Une route d'accès pourrait être aménagée jusqu'à l'extrémité des parcelles le long du canal existant. Cet accès pourra être prolongé si la zone rouge actuelle peut être un jour déclassée et passer en zone bleue.

Des informations seront demandées au notaire pour un passage provisoire afin d'accéder à la parcelle n°243, propriété de Madame Gomez, titulaire d'un permis de construire.

La délibération est prise à l'unanimité.

6- Indemnités d'exercice de missions de préfecture.

Le taux annuel fixé par arrêté ministériel correspond au grade de rédacteur, son montant est de 1 250.08€ (montant de référence).

Le montant de la prime sera revalorisé conformément à la réglementation en vigueur.

Le taux individuel attribuable à un agent pourra dans la limite du crédit global être porté au montant maximum coefficient 3 du montant de référence.

La secrétaire de mairie demande une indemnité de 2,2 fois la base de 1250.80€. Le conseil municipal délibère et décide de lui donner le montant minimum sur la base 1 de 1250.80€ uniquement.

Délibération prise à l'unanimité.

7- Réglementation relative au stockage des déchets inertes.

La commune possède un terrain à La Viste où il est possible de stocker des déchets tels que béton, tuile, terre, gravats etc.

Pour ces décharges de classe 3, une demande doit être adressée auprès de la Préfecture pour une régularisation administrative. Un dossier doit être constitué.

8- Aménagement RD 260 la Clapière.

Un dossier a été fait et envoyé au Conseil Général pour une demande de fonds concernant l'élargissement et la réfection du revêtement entre le chef lieu et le hameau de la Clapière.

Pour les dégradations du revêtement, le Conseil Général proposera cette section dans le cadre de l'élaboration du programme des revêtements sur le réseau secondaire en 2009.

Pour ce qui est de l'élargissement, le département dispose à ce jour d'un nombre important d'opérations qui nécessitent un arbitrage dans le cadre des travaux.

Le Conseil Général souligne : l'aménagement pourrait être envisagé s'il était accompagné d'un déclassement de cette voirie.

Le Maire informe le Conseil qu'il va prendre contact avec monsieur CANNAT avant de prendre une décision.

- Pour ce qui concerne les échanges de terrains pour l'élargissement de la route, les propriétaires sont dans l'ensemble favorables à un échange de terrain avec la Commune. Madame Court est la seule actuellement à refuser l'élargissement de la route. Un document d'arpentage sera demandé au géomètre Monsieur Potin.

Divers.

A) Acomptes reçus (subventions).

Les Sagnes : 14 550 €
Via Ferrata : 10 800 € (région)
Inondation (crue) : 6 850 € (CG)

B) Cabanes pastorales :

Des cabanes pastorales doivent être aménagées sur la commune de Ceillac.

- Cabane du LACAS : Un agrandissement est prévu sur la partie Est de la Cabane, permettant 2 couchages, 1 wc, 1 douche, l'installation d'un chauffage bois etc.

- Cabane de CLAUSIS : la cabane existante en métal, et trop petite, devra être remplacée par une cabane en bois, mieux intégrée au milieu naturel, plus confortable et plus spacieuse.

- Création d'une cabane pastorale au COMBARAS sur la partie haute. Cette cabane judicieusement placée permettra au berger de chaque troupeau de l'utiliser, chacun à son tour. Pour cela, la mairie de Ceillac devra se rapprocher de la DDA pour les demandes de permis de construire et les subventions.

C) Permis de construire.

Dans le cadre du plan de relance, et dans le but d'encourager la construction, le gouvernement a adopté le 19/12/2008 un délai supplémentaire pour les permis de construire. La validité est portée à 3 ans.

D) Dégradations.

Le maire informe le Conseil Municipal sur les dégradations commises (fond de la salle polyvalente).

Le maire de Ceillac a porté plainte auprès de la Gendarmerie de Guillestre, nous attendons les suites de l'enquête.

E) SIVU.

Vu les difficultés rencontrées avec le centre des impôts concernant le SIVU.

Les mairies de Ceillac et de Guillestre envisagent de faire une réclamation pour suspendre le paiement des taxes trop élevées, au risque par la suite de devoir payer des pénalités.

Le SIVU pourrait ainsi obtenir un dégrèvement sur 3 ans, et sur un montant de 350 000€, dans le cadre de cette réclamation.

F) SAFER :

Madame PETIT vend ses terrains répartis sur la commune de Ceillac. Un relevé parcellaire sera demandé pour situer les terrains.

Une parcelle de 156 m² située dans le Camping Municipal du Moutet pourrait être achetée par la commune.

G) Emission des fiches de paye.

A un moment donné, les fiches de paye étaient faites par le Centre de Gestion. Actuellement, elles sont faites par les secrétaires de mairie. La mise à jour du logiciel n'étant pas évidente et assez complexe, l'ensemble du Conseil Municipal décide de revenir à l'émission de ces fiches par le Centre de Gestion.

H) Travaux à réaliser à l'école de Ceillac.

Aménagement d'une douche dans les sanitaires de l'école maternelle.

La commune de Ceillac a demandé un devis à Monsieur GUION plombier chauffagiste à Guillestre. Lors de la réunion, le Conseil Municipal a donné son accord pour faire réaliser les travaux à Monsieur GUION. Ceux-ci devront être réalisés rapidement, si possible pendant les vacances de février.

La séance est levée à 23h00.